



A1.9 Dupliquer le dispositif “Cadres d’Avenir” à la Réunion sur le modèle de celui existant à Mayotte et en Nouvelle Calédonie pour inciter les jeunes Réunionnais à revenir travailler sur leur territoire à des postes à responsabilité (en partenariat avec Pôle Emploi et les collectivités)

Ressources & Modalités

Afin de réaliser cette proposition, les ressources nécessaires sont les suivantes :

Matériel : simple (mutualisation de moyens avec les départements ‘mobilité’)

Budget à prévoir sur le fonds de continuité territoriale (1 M max / an selon le nombre d’étudiant.e.s pris en charge)

Humain : mutualisation de moyens avec les départements en charge de la mobilité

L’idée serait de dupliquer un dispositif existant (dispositif Cadres d’Avenir) et de l’adapter au contexte spécifique réunionnais.

Organisations



Région
Réunion



Département
Réunion



CNARM

Autres:

Autre Opérateurs en charge de la mobilité et de la continuité territoriale (e.g. LADOM)

Faisabilité & Budget

En général, la proposition semble moyennement difficile à réaliser. Nécessite un vote des assemblées délibérantes et/ou une adaptation de la loi (inscription dans le Code des Transports)